



Pourquoi donc vos impôts locaux augmentent-ils ?



Dans ses recommandations à la France pour l'année 2015, l'Union européenne donnait comme ligne directrice à la France de continuer à **mettre en œuvre la réduction prévue des dotations de l'État** et renforcer le contrôle des dépenses des collectivités locales.

Ces « recommandations » sont l'expression des « **grandes orientations des politiques économiques** » (les fameuses GOPÉ), définies par l'article 121 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et possèdent donc **en réalité un caractère obligatoire**.

Ainsi, c'est bien **l'Union européenne (UE) qui coupe les dotations aux collectivités**, au premier plan desquelles les communes et les départements. Étouffés budgétairement, **les communes et départements n'ont le plus souvent pas d'autre choix que de recourir à la hausse des impôts**.

Cette politique qui consiste à priver les collectivités territoriales des dotations de l'État s'explique notamment par **la volonté de l'UE de modifier les échelons administratifs des pays membres**.

Le modèle français historique est défini par :

- les **communes**, avec le lien démocratique de proximité qu'est le maire ;
- les **départements**, hérités de la Révolution française de 1789 ;
- l'**État** fort, garant de la solidarité nationale.

Or l'UE veut casser ce modèle pour avoir seulement :

- l'**intercommunalité**, qui de fait ôte tout réel pouvoir au maire ;
- la **région**, qui pour Bruxelles a vocation à traiter directement avec l'UE, en court-circuitant l'échelon national ;
- l'**UE**, fondamentalement non démocratique.

L'Union populaire républicaine (UPR) est le seul parti politique en France à expliquer que ce redécoupage territorial, qui n'a jamais été demandé par les Français, **sonne le glas de notre démocratie et de notre pays**.

L'UPR appelle tous les Français au rassemblement pour sortir de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN avant qu'il ne soit trop tard.

Plus d'infos : www.upr.fr